

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE  
Du 08 DECEMBRE 2022 à 20h30**

Présents : Mrs BACCONNIER – RIEUBON – MARTINEZ – GIRARD  
Mmes FREYDIER – RIEU – GARDETTE

Absents : Mrs FROMENTIN – RIGAUD - JOFFROY – Mme BROT  
-----

**Délibération pour adhésion au service de médecine professionnelle du CDG**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion ;

Vu la délibération n°22-2021 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Ardèche, en date du 16 avril 2021, portant création d'un service de médecine professionnelle et préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu la délibération n°33-2022 du 4 novembre 2022 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche approuvant le projet de convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle et préventive auprès des collectivités et établissements ardéchois affiliés à titre obligatoire ou volontaire ;

Vu la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Ardèche proposée et présentée aux membres du conseil municipal ;

**Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :**

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Suite au recrutement d'un médecin, le Centre de Gestion de l'Ardèche disposera d'un service de médecine professionnelle et préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; il propose aux collectivités et établissements affiliés qui le souhaite d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**

- De solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de l'Ardèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- D'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine professionnelle et préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

## **Noël des personnes de 68 ans et plus**

Comme chaque année nous offrons un repas (bon d'achat années COVID), cette année pour les personnes âgées de 68 ans et plus.

Après discussions, le conseil municipal décide d'offrir un repas qui se déroulera au restaurant « le domaine du Cros d'Auzon » le jeudi 26 janvier 2023 à 12h.

Pour les personnes malades ou en maison de retraite, un colis leur sera apporté avant Noël.

## **Vœux de la municipalité**

Le conseil municipal décide de faire la cérémonie des vœux le vendredi 20 janvier 2023 à 18h30 à la salle polyvalente.

## **Divers**

- Le Noël des enfants aura lieu le vendredi 16 décembre à 18h avec un spectacle pour enfants suivi de la présence du père Noël avec distribution de friandises offert par SAMANIM, la commune et le Club Fraternité.
- Devis de Electromotic pour installer un limiteur de son à la salle polyvalente, le devis s'élève à 2.715, 53 €uros TTC. Le conseil municipal décide de réfléchir.
- Devis du SDE07 pour éteindre en automatique l'éclairage public une partie de la nuit afin de réaliser des économies d'énergie, le devis s'élève à 9.690,51 €uros TTC, le SDE07 prend en charge 5.450,91 €, reste pour la commune 4.239,60 €uros. Faire le point sur les dépenses d'éclairage public afin de voir si cela est rentable.
- Demande de subvention pour voyage scolaire du Collège de Villeneuve de Berg pour les élèves de 4° et 3°, le conseil municipal refuse de verser une subvention, aucun élève de notre commune est concerné.
- Demande de subvention de l'école de Saint Joseph (école privé) de St Etienne de Fontbellon pour 3 enfants domiciliés dans notre commune, le conseil municipal refuse de verser une subvention.

La séance est levée à 22h30